Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212902472-20260625-DEL2026_5_8-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 25 Juin 2026, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-EVARZEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. René ROCUET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Juin 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 26
Procuration : 1
Votants : 27

PRESENTS : Tous les Conseillers à l'exception de celui qui a donné procuration.

PROCURATION : M. Eric BERDER à M. Serge SINOU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Anne-Laure LEFEBVRE.

**OBJET : 2026-5-8 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Par ailleurs l'article L 542-2 du Code Général de la Fonction Publique précise qu'un emploi relevant de la fonction publique territoriale ne peut être supprimé qu'après avis du Comité Social Territorial sur la base d'un rapport présenté par la collectivité territoriale.

Afin d'ajuster le tableau des emplois aux besoins de la collectivité, le CST a donc été saisi et a rendu ses avis dans sa séance du 28 avril dernier.

Vu les avis rendus par le CST le 28 avril 2026,

Il vous est proposé :

**D'ADOPTER** le tableau des effectifs conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.

| | | |
|---|---|---|
| POUR : 27 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0 |

SAINT-EVARZEC, le 30 Juin 2026

Le MAIRE,
René ROCUET